



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

Uwo uri wese ubahirizwa

BULLETIN HEBDOMADAIRE N°343 DU 7 AU 13 NOVEMBRE 2022

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit : au moins 7 personnes tuées dont 5 cadavres retrouvés et 2 victimes de VBG.

Parmi les victimes figure 1 femme et un nouveau-né tués.

Des membres de la milice Imbonerakure, des policiers et des administratifs sont pointés du doigt

comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie et au droit à l'intégrité physique

Des questions liées à la gouvernance, à la justice, au Droits Economiques, Sociaux et Culturels ainsi qu'aux faits sécuritaires ont été relevées dans les différentes localités du pays.

LES GRANDS TITRES

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II. DE LA JUSTICE

III. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

IV. DE LA GOUVERNANCE

V. DES FAITS SECURITAIRES

CONTENU

<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES</i>	3
<i>I.1. DU DROIT A LA VIE</i>	3
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES</i>	3
<i>I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i>	3
<i>I.1.3. DES CAS D'INFANTICIDES ET AUTRES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS</i>	4
<i>I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE</i>	4
<i>I.2.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i>	4
<i>II. DE LA JUSTICE</i>	5
<i>III. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS</i>	5
<i>IV. DE LA GOUVERNANCE</i>	5
<i>V. DES FAITS SECURITAIRES</i>	6
<i>VI. CONCLUSION</i>	7

SIGLES ET ABBREVIATIONS

CDS	: Centre de Santé
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie
PAFE	: Police de l'Air des Frontières et des Etrangers
REGIDESO	: Régie de Distribution de l'eau et de l'Electricité
RN	: Route Nationale
TGI	: Tribunal de Grande Instance

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

I.1. DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES

Un Imbonerakure tué en commune Ntega, province Kirundo

En date du 6 novembre 2022, sur la colline Rwimbogo, commune Ntega, province Kirundo, Habayimana, Imbonerakure, a été tué après 3 heures de torture par un groupe d'Imbonerakure de cette colline sous l'ordre de leur chef Nzobarinda. Selon des sources sur place, la victime était accusée d'avoir dévoilé le secret que Nzobarinda entretenait des relations de concubinage avec 2 femmes. Selon les mêmes sources, la victime a été prise à la maison pour aller à la ronde nocturne et a été battue par ces Imbonerakure jusqu'à mourir. Les mêmes sources ajoutent que les présumés auteurs ont par la suite troué le mur d'une maison d'une de ses concubines et son cadavre a été déposé tout près de cette maison pour simuler qu'il était en train de voler. Le ca-

davre a été conduit au CDS Rushubije où l'administrateur Pierre Claver Mbanzabugabo est venu le voir mais aucune enquête n'a été diligentée.

Une personne tuée en commune et province Ngozi

En date du 7 novembre 2022, vers 3 heures, au quartier Muremera, commune et province Ngozi, Néhémie Irishura, natif de la commune Marangara, province Ngozi a été tué par un des policiers qui assurent la garde au domicile de l'administrateur communal de Ngozi, Joseph Martin Bucumi. Selon des sources sur place, quatre personnes venaient voler au domicile de cet administrateur. La victime a été tuée à coups de balles tandis que 3 autres ont réussi à prendre le large. Le corps de Néhémie Irishura a été conduit à la morgue de l'hôpital de référence de Ngozi.

I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie retrouvé en commune Kabarore, province Kayanza

En date du 13 octobre 2022, vers 4 heures, sur la colline Ruhororo, commune Kabarore, province Kayanza, un corps sans vie de Jeanne Maniramfasha, âgée de 20 ans, mariée, a été retrouvé par la police en compagnie du comité mixte de sécurité dans un marais surplombant la colline Ruhororo, sa colline natale. Selon des sources sur place, elle résidait sur la colline Rukere où elle était mariée à Jean Bizimana. Ce couple vivait dans des conflits familiaux car la victime accusait son mari de sorcellerie. Selon Rémégie Nzoyikunda, un voisin de ce couple, le mari menaçait sa femme de lui faire du mal. Après le forfait, le mari de la victime a pris le large. L'administrateur communal de Kabarore, Berchmans Nsaguye, a ordonné l'enterrement du cadavre.

administratives l'avaient cherché à son domicile le jour de l'audition au niveau collinaire mais l'avaient manqué.

Un corps sans vie retrouvé en commune Giharo, province Rutana

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 7 novembre 2022 indique qu'en date du 5 novembre 2022, sur la sous-colline Mabuye, colline et zone Butezi, commune Giharo, province Rutana, un corps sans vie de Buname a été retrouvé dans la rivière Maragalazi par des piroguiers qui déplacent des passagers et des marchandises sur cette rivière. Selon des sources sur place, ce corps a été reconnu par son handicap au bras et un peu de cheveux blancs, il a été enterré par ces piroguiers sur la sous-colline Mabuye. Selon les mêmes sources, en date du 2 octobre 2022, la victime s'était rendue en Tanzanie après avoir répondu au téléphone d'un Tanzanien qui voulait lui rembourser une dette et depuis ce jour elle n'était pas revenue. Selon toujours les mêmes sources, Buname avait l'habitude de passer des jours ou même une semaine en Tanzanie. Le vélo qu'il avait utilisé comme moyen de déplacement a été retrouvé dans la brousse de la même sous-colline Mabuye, au bord de la rivière Maragalazi.

Un corps sans vie retrouvé en commune Kabarore, province Kayanza

En date du 11 novembre 2022, sur la colline Ruhororo, zone Jene, commune Kabarore, province Kayanza, un corps sans vie de Célés Ndagijimana, âgé de 34 ans, a été retrouvé dans la matinée suspendu sur un avocatier. Selon des sources sur place, Célés Ndagijimana avait été attrapé en date du 10 novembre 2022 après avoir volé 20 avocats dans le voisinage et il devrait être interrogé en date du 11 novembre 2022. Selon les mêmes sources, son corps a été découvert au moment où les autorités

Un corps sans vie retrouvé en commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie

En date du 7 novembre 2022, vers 6 heures du matin, dans un caniveau, en face de la REGIDESO, agence de Gare du Nord, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, un corps sans vie de Michel Rashidi, natif de la zone urbaine de Kamenge, fabricant des fauteuils et ancien joueur de l'équipe AC Tchite a été retrouvé. Selon des sources sur place, Michel

était introuvable depuis le 5 novembre 2022 et ses amis l'avaient vu vers 20 heures avec son ami le surnommé Kakao en train de partager un verre au restaurant bar communément appelé Jardin, situé tout près de la PAFE au quartier Kigobe. Selon les mêmes sources, le corps de la victime n'avait aucune blessure et a été transporté par des policiers de la protection civile à la morgue de l'hôpital Roi Khaled de Kamenge.

1.1.3. DES CAS D'INFANTICIDES ET AUTRES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS

Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune et province Rutana

En date du 12 novembre 2022, dans la matinée, au quartier Karindo, sur la colline, zone, commune et province de Rutana, un corps sans vie d'un nouveau-né a été découvert dans une latrine, dans un ménage d'un certain Evariste Niragira. Selon des sources sur place, ce nouveau-né avait été tué en date du 10 novembre 2022 vers 14 heures puis jeté

dans cette latrine par Gloriose Mukeshimana, âgée de 23 ans, fille d'Evariste Niragira. Selon les mêmes sources, Gloriose Mukeshimana venait de mettre au monde pour la 3^{ème} fois sans être mariée et les deux premiers enfants ont été élevés par leur grand-mère. Le présumée auteur du crime a été arrêtée par la police en date du 12 novembre 2022 puis conduite au cachot du commissariat communale de la police à Rutana.

1.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

1.2.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Une fillette violée en commune Giheta, province Gitega

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 13 novembre 2022 indique qu'en date du 3 novembre 2022, vers 18 heures, sur la colline Gihehe, zone Kabanga, commune Giheta, province Gitega, A. M., âgée de 8 ans, a été violée par Claver Ndayisenga, cultivateur, âgé de 50 ans. Selon des sources sur place, la victime venait de la colline Muyange voisine de la colline Gihehe, où elle avait passé la journée chez ses cousins. A mi-chemin, l'auteur du crime l'a croisée et l'a violée après l'avoir menacée de la tuer si elle refusait. Selon les mêmes sources, la victime a crié en disant "Ntabara, ndapfuye" [au secours, je meurs] et les habitants se sont vite précipités vers le lieu et ont arrêté Claver et l'ont conduit au poste de police de Giheta tandis que la victime a été conduite au Centre Humura pour les soins. Le présumé auteur a été par la suite transféré à la prison centrale de Gitega après un pro-

cess de flagrance tenu en date du 7 novembre 2022.

Une personne blessée en commune Gatara, province Kayanza

Une information parvenue à la ligue iteka en date du 13 novembre 2022 indique qu'en date du 2 novembre 2022, le matin, sur la colline Nyarurambi, commune Gatara, province Kayanza, Firmin Miburo âgé de 52 ans a été blessé au niveau du tibia par Astérie Ntahomvukiye, sa femme. Selon des sources sur place, la victime voulait commercialiser du charbon de bois à l'insu de sa femme. Selon les mêmes sources, après 30 minutes de querelles, Astérie a pris un gros caillou et l'a lancée au niveau du tibia de son mari. Selon les mêmes sources, des voisins sont vite intervenus et conduit la victime au CDS Gatara pour des soins médicaux. Astérie a été arrêtée et conduite au cachot communal de Gatara. En date du 4 novembre 2022, elle a été relaxée sous la demande de son mari et elle est pour le moment libre à leur domicile.

II. DE LA JUSTICE

Procès de flagrance en province Kayanza

En date du 7 novembre 2022, dans un procès de flagrance, le TGI Kayanza a condamné Sarah Nyandwi, Michel Ntigakiranya, Stanislas Mbonimpa et Haridi Nahimana une peine carcérale à perpétuité et un dédommagement moral de vingt millions à donner à la famille de Raphaël Nzobakenga¹. Selon des sources sur place, Sarah Nyandwi cousine de la victime, Michel et Stanislas ont été accusés d'être auteurs de ce crime. Quant à Haridi, il a été

accusé de vendre frauduleusement du carburant du type mazout à Sarah et cette vente a eu lieu dans un endroit proche de là où on a retrouvé le cadavre. Selon les mêmes sources, Sarah et Haridi ont été accusés d'atteinte à l'économie nationale et d'assassinat prémédité, Michel et Stanislas l'assassinat prémédité. Dans le même procès Séverin Hakuziyaremye a été accusé de complicité à l'atteinte nationale car il a déplacé les malfaiteurs après le forfait et a été puni à une peine d'une année et d'une amende de 100 000 fbu.

III. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Nouveau centre de collecte de lait en commune Kayokwe, province Mwaro

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 13 novembre 2022, indique qu'en date du 2 novembre 2022, Honoré Hatungimana, administrateur de la commune Kayokwe, province Mwaro a sorti un communiqué à l'endroit des éleveurs des vaches et lu dans toutes les églises en date du 6 novembre 2022, disant qu'à partir du 7 novembre 2022, tous les éleveurs de vaches qui vendent du lait doivent le faire transiter dans un centre de collecte du lait situé sur la colline Musama, dans cette commune. La

mesure a été prise parce que la quantité de lait qui y est amenée a diminué. Selon les mêmes sources, ceux qui y amènent du lait sont les éleveurs des collines proches du centre au moment où le communiqué dit que c'est pour se conformer à la loi y relative mais qui n'a pas été citée. Signalons que les éleveurs des collines éloignées du centre n'ont pas encore amené du lait à ce centre car le litre coûte 800fbu, au moment où chez les clients qui reçoivent ce lait dans leurs ménages paient par mois 1000 fbu par litre.

IV. DE LA GOUVERNANCE

Réaction du ministre de la justice suite à la surpopulation carcérale au Burundi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 novembre 2022, indique que Domine Banyankimbona ministre de la justice, dans sa note circulaire du 31 octobre 2022, a rappelé à l'ordre les responsables des juridictions et des parquets qui ne cessent de provoquer l'augmentation des détenus dans les différentes maisons pénitentiaires à cause des qualifications d'escroquerie et d'abus de confiance collés à des personnes par les magistrats pour justifier leurs mises sous mandat d'arrêt. La ministre de la justice a ordonné les juges et magistrats de toutes les juridictions du pays à éviter de placer en détention préventive les personnes accusées d'infractions mineures mais aussi de traiter avec célérité les dossiers des prévenus en détention. Domine Banyankimbona regrette que cette situation de surpopulation carcérale perdure malgré les orienta-

tions données par le Président de la République aux juges et magistrats.

Des activités économiques et scolaires paralysées suite au passage du flambeau de la paix en provinces Rumonge et Mwaro

⇒ *En province Rumonge*

En date du 10 novembre 2022, aucune activité économique n'a été faite, le marché central de Rumonge a été fermé de force à partir de 11 heures par les autorités administratives ainsi que toutes les boutiques et magasins du centre urbain de Rumonge surtout ceux situés le long de la route RN3. Selon des sources sur place, les policiers et les jeunes Imbonerakure étaient mobilisés depuis le matin pour empêcher les gens à vaquer à leurs activités quotidiennes afin de les contraindre à aller accueillir le flambeau de la paix. Ceux qui ont refusé d'y aller

¹Le cas de Raphaël Nzobakenga a été rapporté comme cadavre retrouvé dans le bulletin hebdomadaire Iteka n'Ijambo numéro 342

accueillir le flambeau de la paix. Ceux qui ont refusé d'y aller ont été battus à coups de bâtons par des policiers et des Imbonerakure. Selon les mêmes sources, le flambeau de la paix est arrivé au chef-lieu de la commune Rumonge dans l'après-midi du 9 novembre 2022. Toutes les autorités administratives, les chefs de services publics et privés ont été invités à se rendre au bord de la rivière Nyengwe pour accueillir ce flambeau de la paix.

⇒ *En province Mwaro*

En date du 11 novembre 2022, les élèves et écoliers ainsi que tous les éducateurs des écoles proches du chef-lieu de la Province Mwaro n'ont pas vaqué à leurs activités quotidiennes. Selon des sources sur place, depuis 7 heures du matin, tous ont été som-

més d'aller accueillir le flambeau de la paix et des festivités se sont déroulées au chef-lieu de la Province Mwaro à l'endroit communément appelé "Ku Gicupa ". Selon les mêmes sources, ces élèves et éducateurs sont ceux des écoles suivantes : le Lycée Mwaro, Lycée communal Mwaro I, le Lycée Technique communal Mwaro II, l'école privée nommée "Les Pigeons de Saint Léonidas de Mwaro" et les écoles fondamentales Mwaro I et Mwaro II. Signalons que ces festivités se sont clôturées vers 12 heures, quand l'équipe chargée du flambeau de la paix qui était venue de Bujumbura l'a emmené à la limite entre la commune Rutegama de la province Muramvya et la commune Ndava de la province Mwaro.

V. DES FAITS SECURITAIRES

Deux personnes blessées en commune Nyanza-Lac, province Makamba

En date du 8 Novembre 2022, vers 18 heures sur la colline Kazirabageni, commune Nyanza-Lac, province Makamba, une vieille femme prénommée Caritas, âgée de 70 ans et son domestique nommé Ndayisaba ont été blessées à coups de machettes dans ses plantations de palmiers par Gilbert Nyandwi, Imbonerakure, originaire de la colline Murinda, commune Vugizo, province Makamba, parenté de Françoise Ngozirazana, Gouverneur de la province Makamba. Selon des sources sur place, les victimes étaient en train de récolter des palmes dans leur champ quand le présumé-auteur les a trouvés avant de les blesser. Selon les mêmes sources, les conflits fonciers opposent les deux familles depuis un certain temps et la vieille femme venait d'être blessée pour la deuxième fois par le nommé Gilbert Nyandwi. L'administration locale ajoute que le procès était déjà au tribunal. Les victimes ont été conduits à l'hôpital de Nyanza-Lac pour des soins tandis que le présumé auteur du crime a été arrêté par la police de la commune de Nyanza-Lac pour des raisons d'enquête.

Une personne retrouvée morte en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 7 novembre 2022, vers 14 heures, sur la

colline et zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, Gaspard Bizimana, membre du parti CNDD FDD, âgé de 52 ans, marié avec Constance Nshimirimana, père de 4 enfants a été retrouvé morte pendu à l'aide d'une corde derrière sa hutte. Selon des sources sur place, sa femme était au marché de Karuzi pour vendre des avocats. D'après le chef de zone, dans ses derniers jours quand il se chamaillait avec sa femme, il répétait toujours qu'il se suicidera.

Un enfant mort et cinq autres blessés en commune Buganda, province Cibitoke

En date du 10 novembre 2022, dans l'après-midi, dans la localité de Kansega, zone Ndava, commune Buganda, province Cibitoke, six enfants ont été foudroyés. Selon des sources sur place, un est mort sur le champ, cinq autres ont été conduits directement dans les structures sanitaires. Les cinq enfants ont été rétablis et se trouvent dans leurs familles. Selon les mêmes sources, ces enfants ont été foudroyés alors qu'ils s'abritaient sous un arbre lorsqu'ils rentraient de l'école. L'inhumation du corps de la victime a eu lieu au cimetière de la zone Ndava le matin du 11 novembre 2022.

Le fils d'un disparu menacé en commune Mabayi, province Cibitoke²

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 7 novembre 2022 indique qu'en date du 4

²La disparition d'Ernest Niyonsaba a été rapportée dans le bulletin hebdomadaire Iteka N'Ijambo numéro 341

novembre 2022, vers 16 heures, sur la colline Gasebeyi, commune Mabayi, province Cibitoke, Jean Paul Bigirimana, âgé de 25 ans, orpailleur et membre du parti CNDD-FDD, a rencontré en cours de route Claver Ngendakumana, secrétaire communal adjoint du parti CNDD-FDD à Mabayi. Selon des sources sur place, celui-ci a menacé Jean Paul de l'emprisonner s'il ne dit pas où se trouve son père, Ernest Niyonsaba qui est porté disparu depuis le 18 octobre 2022 dans la réserve naturelle de la Kibira. Selon des sources sur place, le disparu était parmi les proches du pouvoir qui participaient aux ravitaillements en faveur des rebelles et en profitent pour y faire la chasse ou y extraire de l'or sous la protection des rebelles.

VI. CONCLUSION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations et des violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie et au droit à l'intégrité physique.

Ce bulletin répertorie également des cas liés aux faits sécuritaires, à la gouvernance, aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels ainsi qu'à la justice dans les différentes localités du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.